



**Grand Conseil**  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

## Simple question

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20.QUE.090

Déposé le : 16.06.20

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 113 et 114 LGC** La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).  
**Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.**

Titre de la simple question

Déclaration d'impôts : frais de transports publics

Texte déposé

Au chiffre 140 "Frais de transport du domicile au lieu de travail" la seule manière de procéder lorsqu'on déclare les frais dûs aux transports publics est le calcul du nombre de kilomètres.

Or pour la très grande majorité des contribuables vaudois qui travaillent sur le territoire cantonal et qui se déplacent en transports publics, ce n'est pas le nombre de kilomètres qui est déterminant mais le nombre de zones Mobilis de leur abonnement de parcours.

Je demande s'il est possible d'ajouter au chiffre 140 de la déclaration d'impôts – notamment lors de la prochaine mise à jour du logiciel VaudTax – la possibilité d'indiquer le nombre de zones Mobilis entre le domicile et le lieu de travail.

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

Keller Vincent

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**